

# PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT DU GPDS :

## Groupe de prévention du décrochage scolaire.

### PRÉSENTATION DU GPDS

**L'objectif principal est de prévenir les sorties du système éducatif sans qualification.**

En effet le GPDS doit permettre de prévenir le décrochage scolaire et de mettre en œuvre des actions pour y remédier (tutorat, ateliers, partenariat...).

Ce décrochage scolaire peut prendre différentes formes : absentéisme, retards répétés, impolitesse, agressivité, difficultés dans les apprentissages, non respect des règles, non participation aux activités proposées... Ces situations doivent être repérées au plus vite afin que le jeune soit pris en charge rapidement et qu'une solution satisfaisante lui soit proposée.

### FONCTIONNEMENT DU GPDS

#### **1- Signalement d'un élève en situation de décrochage scolaire :**

- Un personnel de l'établissement repère une situation de décrochage scolaire.
- Il remplit la fiche repérage, puis il la transmet au référent décrochage de l'établissement ou au professeur principal.

**Remarques :** Ces « fiches repérage » doivent être disponibles dans la salle des professeurs (créer par exemple une boîte fiche repérage dans la salle des professeurs).

#### **2- Mise en place des comités techniques de pilotage du GPDS :**

**Les principaux membres du GPDS sont :** chef d'établissement, chef d'établissement adjoint, référent décrochage de l'établissement, CPE, infirmier(e), assistant(e) social, coordonnateur MLDS, conseiller(e) d'orientation, chef de travaux.

**Le comité technique du GPDS a lieu tous les mois, cette réunion permet :**

- d'examiner les fiches repérage. Le cas de l'élève est ensuite étudié lors de ces comités GPDS et des pistes sont explorées par les différents acteurs du dispositif.
- Les membres du GPDS décident si l'élève peut être suivi dans le GPDS. Un tuteur est proposé par les membres du comité pour effectuer le suivi du jeune.
- de faire un bilan du suivi des élèves qui sont dans le dispositif
- Les personnels ayant signalé des cas seront tenus informés des actions menées.

**Le rôle du référent décrochage :**

- Avant chaque comité, le référent doit recueillir auprès des tuteurs les informations concernant le suivi de l'élève.
- Créer et tenir à jour le tableau de bord de suivi des élèves dans le GPDS.
- Transmettre ce tableau de bord au coordonnateur MLDS
- Présenter également ce tableau de bord aux membres du comité en début de réunion GPDS
- Effectuer le compte-rendu de réunion GPDS après chaque réunion

#### **3- Suivi de l'élève : Mise en place d'un tutorat**

Le tuteur effectue un diagnostic de l'élève et fait le suivi.

On lui met à sa disposition la « *fiche diagnostic et la fiche de suivi* ».

Néanmoins le suivi peut aussi se faire par l'intermédiaire de l'informatique (Fiche élève dans Pronote par exemple).